

87311445

GBA AUDIT ET FINANCE

Grette au Tribunal de
Commerce de Paris

Société Anonyme au capital de 150.000 euros
Siège Social : 10, rue du Docteur Finlay - 75015 PARIS
R.C.S. PARIS : B 342 775 137
SIRET : 342 775 137 000 17

01 AOUT 2008

N° DE DÉPOT

63851

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DANS SA SEANCE DU 11 JUILLET 2008**

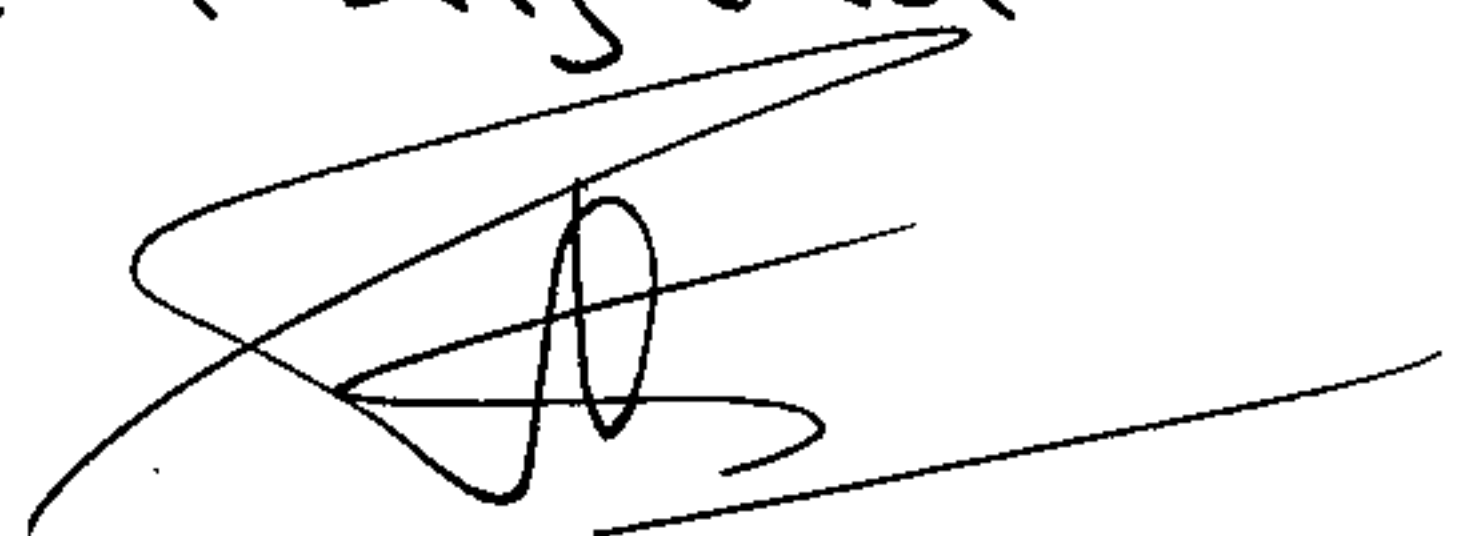
L'an deux mille huit, le 11 juillet à 18 heures, les Administrateurs de la société se sont réunis au siège social, sur la convocation de leur Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Guy BOURGADE : Président Directeur Général
- Monsieur Gilles DECOOL : Administrateur
- Monsieur Jean-Pierre VERGNE : Administrateur
- Monsieur Xavier LECARON : Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy BOURGADE, Président du Conseil d'Administration, qui constate que quatre des Administrateurs sont présents et qu'en conséquence le Conseil peut valablement délibérer.

Carrière conforme
à l'original



Monsieur Guy BOURGADE informe le Conseil qu'il a décidé de remettre au Conseil ses fonctions de Président Directeur Général qu'il exerce depuis la création de la société en 1987.

Monsieur Guy BOURGADE propose au Conseil de nommer Monsieur Xavier LECARON en son remplacement aux fonctions de Président Directeur Général.

Un échange de vue s'entame.

DÉMISSION DE MONSIEUR GUY BOURGADE

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Guy BOURGADE de ses fonctions de Président Directeur Général.

Monsieur Guy BOURGADE conserve son mandat d'Administrateur de la société

Le Conseil adopte cette décision à l'unanimité.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Xavier LECARON est désigné Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Xavier LECARON déclare accepter ces fonctions.

Le Conseil adopte cette décision à l'unanimité moins la voix de Monsieur Xavier LECARON.

POUVOIR DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Xavier LECARON, en sa qualité de Président, assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société.

Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans la limite de ces pouvoirs, le Président est habilité à désigner tous mandataires spéciaux, avec faculté de délégation.

Le Conseil adopte cette décision à l'unanimité moins la voix de Monsieur Xavier LECARON.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT

Les fonctions de Président Directeur Général ne seront pas rémunérées jusqu'à nouvel ordre.

Le Président Directeur Général sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Le Conseil adopte cette décision à l'unanimité moins la voix de Monsieur Xavier LECARON.

SIGNATURE SOCIALE

Le Conseil d'Administration donne pouvoir à Monsieur Guy BOURGADE de représenter la société dans l'exercice de sa mission de Commissaire aux Comptes et lui délègue à cet effet la signature sociale.

Le Conseil adopte cette décision à l'unanimité moins la voix de Monsieur Guy BOURGADE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures, après signature du procès-verbal par les Administrateurs.

Guy BOURGADE
Administrateur

Gilles DECOOL
Administrateur

Jean-Pierre VERGNE
Administrateur

Xavier LECARON
Président Directeur Général

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président Directeur Général*